

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-683/SG/CG octroyant une subvention de 60.000.000 FD. au Service médical interentreprises pour la construction de l'immeuble de cet organisme ainsi qu'une avance de démarrage de 45.000.000 FD. au Service médical interentreprises..

n° 72-683/SG/CG

Ministère
MINISTÈRE DU TRAVAIL

Date de publication
3 mai 1972

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1972

Date du numéro
25 mai 1972

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvée la délibération n° 15-72/CPS du 11 février 1972 du Conseil d'administration de la Caisse des Prestations sociales octroyant au Service médical interentreprises du Territoire Français des Afars et des Issas : 1° Une subvention de 60.000.000 F.D. qui vient se substituer au prêt d'un même montant initialement prévu pour la construction de l'immeuble de cet organisme ; 2° Une avance de démarrage de 45.000.000 F.D. sans intérêt, remboursable en 10 ans à compter du 1er janvier 1974.